

VOUS RÊVEZ DE POUVOIR AIDER CONCRÈTEMENT UN ENFANT À VIVRE DIGNEMENT ?

Ce rêve peut devenir réalité !

Comment ?

Par le biais d'AFN Action Familles Nouvelles du Mouvement des Focolari (focolare.org).

Que propose cet organisme ?

Action Familles Nouvelles propose depuis les années '80, un **parrainage à distance**, d'un enfant qui reste dans sa famille, dans son pays.

Le soutien financier sert généralement à :

- + son inscription à l'école et ses frais scolaires
- + ses vêtements
- + un repas chaud par jour
- + ses frais médicaux.

Le parrainage est possible pour des enfants originaires d'Afrique, Amérique latine, Europe de l'Est, Moyen Orient et Asie.

UN PEU D'HISTOIRE... Dans les années '70, le Mouvement Familles Nouvelles a pris l'initiative d'organiser l'accueil de nombreux enfants libanais devenus orphelins à cause de la guerre. Un soutien financier a alors été apporté aux familles ayant recueilli ces enfants au Liban. Dès les années '80, l'idée a germé d'élargir l'action à d'autres pays du monde. Depuis lors, il y a une liste d'environ 48 pays pour lesquels une aide a été apportée à plus de 15.000 enfants, soit directement par le parrainage ou par dons. Notre objectif est bien sûr d'augmenter le nombre de parrains.

« J'avais parlé à mon papa alors âgé de... 91 ans, de cette très belle action qui aide les enfants en souffrance dans le monde. Marcel (c'est son prénom) a tout de suite voulu parrainer un enfant ! Il est depuis deux ans heureux (maintenant il a 93 ans!) de recevoir de temps en temps des nouvelles de cette petite fille de 9 ans qu'il aide et qui vit au Congo. Elle s'appelle 'Kintuku' ce qui signifie 'Princesse' ! ». E.M.



« Je suis ouvrier et nous avons décidé de parrainer un enfant. Nous avons commencé pendant l'été 2002, à la naissance de notre fille Carmen. Son arrivée nous a donné une joie immense et nous avons pensé : Qui sait, au même moment où elle voit le jour, combien d'enfants naissent dans le monde, privés de soins et d'affection... Cela nous semblait injuste, le fait d'être né d'un côté ou de l'autre de la planète détermine l'avenir d'un enfant ». D.N.

Une question ? Contactez Eric & Lut Mattern :

✉ eric_lut@hotmail.com

Facebook :

www.facebook.com/afnonlusbelgium

Parrainage à distance d'un enfant

Pour l'accès :

- à un **repas chaud** par jour
- à l'**école**
- aux **soins de santé**, ...



Pour 28€/mois → **15€/mois** grâce à la
déduction fiscale

Les enfants sont les premières victimes de
toutes les violences, de toutes les
pauvretés.



PREMIÈRE ÉTAPE

Effectuer un **premier versement** ou directement un ordre permanent **au compte italien d'AFN onlus** (l'organisme est italien et délivre une **attestation fiscale** valable pour les pays de l'Union Européenne) :

AFN Azione Famiglie Nuove Onlus
IT55 K033 5901 6001 0000 0001 060
BIC : BCITITMXXXX
Mention : POUR UN NOUVEAU PARRAINAGE

Pour le parrainage, quatre options :

- **mensuel** de 28 € (si possible pour vous, pour une question d'organisation, nous préférons le versement trimestriel, semestriel ou annuel).
- **trimestriel** de 84 €
- **semestriel** de 168 €
- **annuel** de 336 €.

Déduction fiscale :

Vous recevez désormais une **attestation fiscale** délivrée conformément à la Décision anticipée n° 2011-362 du 14/02/2012.

Cette déduction fiscale vous permet de retoucher près de la moitié de votre don.

En réalité, après le retour des contributions, un parrainage d'enfant revient donc à une quinzaine d'euros par mois... !

DEUXIÈME ÉTAPE

Contactez les responsables de l'action de parrainage AFN en Belgique :

Lut et Eric Mattern

✉ eric_lut@hotmail.com

avec pour objet: « demande de parrainage à distance »

ou par la poste :

193 Avenue Alphonse Allard
1420 Braine l'Alleud

Dans votre message, **communiquez-nous** :

- Le **type de versement** que vous avez effectué pour AFN Onlus (mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel).
- Vos **coordonnées** (nom, prénom, adresse mail, adresse postale, téléphone).
- Votre éventuelle **préférence de pays** pour le parrainage. Précisez un ou plusieurs pays afin qu'on ait le choix **selon les besoins**. Si ce n'est pas possible, AFN choisira un enfant d'un autre pays du même continent. Pour la langue de contact il s'agit généralement de l'italien, de l'anglais, du français ou de l'espagnol...
- Eventuellement, si vous préférez parrainer **un garçon ou une fille**.

ET APRÈS ?

Vous recevrez rapidement par courriel

(ou par poste si vous n'avez pas d'adresse e-mail) :

- le **nom de l'enfant** dont vous serez dès lors le parrain
- une **photo** de cet(te) enfant
- le **nom du projet** dans lequel il est inséré
- l'**adresse** à laquelle vous pourrez lui écrire
- un **code personnel** qui vous identifie en tant que parrain/marraine et dont vous aurez besoin pour chacun de vos versements et pour les contacts éventuels avec AFN.

Une à deux fois par an, vous aurez des nouvelles de l'enfant. C'est souvent le référent lui-même qui écrit.

Durée du parrainage :

Un parrainage à long terme est toujours préférable afin de permettre à l'enfant de grandir et de parvenir à une autonomie réelle. **Les virements doivent se succéder pour une période minimale de un an.**

Vous pouvez annuler vos versements à tout moment, mais il faut impérativement le communiquer afin de trouver le plus rapidement possible un autre parrain pour cet(te) enfant.

Si la somme à verser vous paraît trop importante, il est possible de parrainer un enfant à 2 ou 3 familles, un groupe de collègues, quelques amis, quelques personnes d'un même quartier. Il faut toutefois toujours **un responsable** à qui les lettres seront adressées ainsi que l'attestation fiscale pour le retour des contributions.